

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

RAPPORT ANNUEL 2022

Mandat

L'Office ontarien de financement (OOF) est une société de la Couronne créée le 15 novembre 1993 aux termes de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la Loi). En vertu de la Loi, l'OOF a pour mandat de réaliser les activités suivantes :

- exécuter des activités d'emprunt, d'investissement et de gestion des risques financiers pour la province de l'Ontario (la province);
- gérer la dette de la province;
- gérer les principales relations financières de la province avec les investisseurs, les institutions financières, les agences de notation et les organismes publics;
- offrir des services financiers centralisés à la province, y compris les services bancaires et la gestion de la trésorerie;
- prodiguer des conseils aux ministères, aux organismes de la Couronne et aux autres organismes publics en ce qui concerne les politiques et projets financiers;
- aider les organismes de la Couronne et les autres organismes publics à emprunter et investir des fonds;
- prêter de l'argent à certains organismes publics à la demande de la province;
- investir au nom de certains organismes publics;
- en collaboration avec Ontario Power Generation Inc. (OPG), gérer les investissements du Used Fuel Segregated Fund (fonds réservé pour la gestion du combustible épuisé) d'OPG et du Decommissioning Segregated Fund (fonds réservé pour le déclasserement);
- assumer les activités quotidiennes de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) et offrir tout un éventail de services financiers à Infrastructure Ontario.

En outre, l'OOF a pour responsabilité de :

- fournir tout autre service financier considéré utile à la province ou tout organisme public;
- assumer toute autre responsabilité à la demande du lieutenant-gouverneur en conseil.

L'OOF s'engage, dans le cadre de l'accomplissement de son mandat, à respecter ses valeurs essentielles que sont le respect, l'innovation, le travail d'équipe et la responsabilisation.

Table des matières

Message du président et du directeur général	2
Commentaires et analyse de la direction	3
Activités sur les marchés financiers	3
Emprunt et gestion de la dette	4
Rapports financiers et services de trésorerie	9
Conseils financiers	13
Régie de l'organisme	16
Conseil d'administration	17
Exigences relatives à la production de rapports financiers	18
Politiques et méthodes de gestion des risques	19
Sommaire des résultats financiers	21
États financiers	22
Responsabilités en matière d'information financière	22
Rapport de l'auditeur indépendant	23
État de la situation financière	25
État des résultats et surplus accumulé	26
État de l'évolution de l'actif financier net	27
État des flux de trésorerie	28
Notes afférentes aux états financiers	29
Annexes	43
Cotes de crédit de l'Ontario	43
Autres sources d'information	44

Message du président et du directeur général

L'Office ontarien de financement (OOF) a géré en 2021-2022 son programme d'emprunts à long terme en réunissant 41,1 milliards de dollars. Cela représente une baisse de 18,7 milliards de dollars par rapport au programme de l'exercice précédent qui s'explique principalement par un déficit plus faible que prévu en 2021-2022 et par des liquidités initiales élevées en 2021-2022 qui s'explique aussi par un déficit plus faible que prévue pour 2020-2021. Pour l'exercice 2022-2023, l'OOF continuera d'offrir de façon économique des services d'emprunt, de gestion de la dette et d'autres services financiers pour le compte de la province.

L'Ontario a émis deux obligations vertes lors de l'exercice 2021-2022 qui ont permis de réunir 4,5 milliards de dollars au total, un sommet inégalé pour un exercice depuis la création du programme d'obligations vertes de l'Ontario. Nous en sommes maintenant à 11 émissions d'obligations vertes qui nous ont permis de réunir 12,5 milliards de dollars depuis 2014-2015. Le gouvernement de l'Ontario demeure l'entité canadienne qui émet le plus d'obligations vertes au Canada.

Selon le Rapport annuel 2021 du Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario (BVGO), l'OOF et le ministère des Finances ont, après avoir exclu les recommandations qui ne sont plus applicables et celles qui ne seront pas mises en application, soit mis en oeuvre l'intégralité des recommandations soit entrepris de mettre en application 75 % des recommandations figurant dans l'audit d'optimisation des ressources 2019 de l'OOF. L'OOF et le ministère poursuivront leur travail lié aux recommandations non traitées et feront état du travail accompli au BVGO en 2022-2023.

Le Plan de continuité des activités de l'OOF a continué de permettre à l'organisme d'accomplir efficacement son mandat durant l'exercice 2021-2022, alors que l'environnement de travail a alterné entre le télétravail, le travail sur place et des modes hybrides, tout cela en raison de l'évolution des restrictions liées à la COVID-19 durant la période. L'Office se trouve donc en bonne position pour bien s'aligner sur les modalités de travail adoptées par la fonction publique de l'Ontario.

L'OOF a également fait appel à sa connaissance du monde bancaire pour gérer l'émission de 7,5 millions de chèques, dès mars 2022, dans le cadre de l'initiative de la province visant à rembourser les frais de renouvellement de plaques d'immatriculation payés depuis mars 2020. L'OOF a continué de prodiguer des conseils financiers et du soutien à la mise en oeuvre d'initiatives dans le secteur de l'électricité et d'un programme de garanties de prêts visant à faciliter la participation autochtone à des projets d'infrastructure électrique, en plus de réaliser des analyses et de prodiguer des conseils en ce qui a trait aux projets d'Infrastructure Ontario.

Nous demeurons engagés à faire progresser les valeurs culturelles fondamentales de l'OOF : le respect, l'innovation, le travail d'équipe et la responsabilisation. Nos valeurs sont essentielles à la création d'un avenir encore meilleur pour l'OOF, alors que nous cultivons la prochaine génération de dirigeants qui continueront à démontrer des savoir-faire, une capacité d'adaptation, de l'intégrité, du dynamisme, de la résilience et un souci d'équité, des qualités précieuses que recherche l'organisation. L'OOF demeure engagé à atteindre ses objectifs en matière de lutte contre le racisme, de diversité, d'inclusion, d'accessibilité et d'équilibre entre les sexes en ce qui a trait aux décisions en matière de recrutement, d'apprentissage, de perfectionnement et de planification de la relève.

Nous tenons à remercier le personnel de l'OOF de ses efforts et de ses réussites et le conseil d'administration de ses conseils et de sa supervision au cours de l'exercice 2021-2022. Nous nous réjouissons à la perspective de collaborer de nouveau avec les membres du personnel et du conseil d'administration en 2022-2023.



Greg Orenszak
Président



Gadi Mayman
Directeur général

Commentaires et analyse de la direction

Cette partie du rapport annuel expose les commentaires et l'analyse de la direction relativement aux résultats qu'a obtenus l'OOF pour le compte de la province en 2021-2022 et à ses objectifs pour 2022-2023.

Activités sur les marchés financiers

Programme d'emprunts

L'emprunt à long terme en 2021-2022 s'est élevé à 41,1 milliards de dollars, et nous avons tiré profit du contexte de faibles taux d'intérêt et d'une forte demande à l'égard des obligations ontariennes. La moyenne pondérée de l'échéance de la dette provinciale à long terme contractée a connu une hausse, passant de 8,1 années en 2009-2010 à 14,5 années en 2021-2022. En continuant de prolonger la durée, le gouvernement provincial peut tirer parti de faibles taux d'intérêt pendant une plus longue période, ce qui réduit les risques de refinancement et contribue à atténuer l'incidence que la hausse prévue des taux d'intérêt aurait sur les frais d'intérêt sur la dette de la province. Un déficit plus faible que prévu et des modalités d'emprunt plus avantageuses que prévu ont réduit les coûts d'intérêts de l'Ontario malgré un contexte de hausse des taux. Selon les données du Budget 2022, la prévision pour les intérêts sur la dette en 2021-2022 s'élève à 13,0 milliards de dollars, en baisse de 100 000 \$ par rapport aux prévisions du Budget 2021. Les prévisions demeurent à la baisse pour chacune des années de la perspective à moyen terme par rapport aux prévisions figurant dans le Budget 2021.

Une solide demande pour les actifs en dollars canadiens sur les marchés mondiaux a permis à la province de contracter 78 pour cent du total du programme d'emprunts 2021-2022 en dollars canadiens. Ce chiffre se trouve dans la partie supérieure de l'intervalle cible établi par l'Ontario pour les emprunts en monnaie nationale (entre 65 et 80 pour cent) pour l'exercice 2021-2022. Le plan de continuité des activités éclairé de l'OOF a permis à l'organisme de poursuivre l'application de son mandat durant la pandémie de COVID-19, notamment en ce qui a trait à des emprunts qui se sont poursuivis sans relâche malgré des conditions difficiles sur les marchés.

Placements

L'OOF gère le portefeuille de réserves de liquidités de la province afin de maximiser le rendement du capital investi et de garantir la présence de fonds suffisants pour satisfaire les besoins d'encaisse. En 2021-2022, la quantité moyenne des réserves de liquidités non affectées s'est établie à 47,2 milliards de dollars. Dans le cours normal de ses activités, la province peut donner ou recevoir des garanties au titre des opérations sur produits dérivés et des conventions de rachat. Les réserves de liquidités non affectées sont une mesure plus prudente des réserves de liquidité totales, puisque la garantie est déduite du calcul du total des réserves de liquidités.

L'OOF investit en outre au nom de certains organismes publics pour les aider à accroître leurs rendements en rationalisant les processus d'investissement et en réduisant les coûts de placement. En 2021-2022, l'OOF a offert des services de placement à un certain nombre de conseils, de commissions et d'autres organismes publics, y compris Infrastructure Ontario, la Fondation Trillium de l'Ontario, la Société ontarienne de financement de la croissance et l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers. Le total des fonds gérés s'élevait à 2,3 milliards de dollars.

En collaboration avec OPG, l'OOF a continué de gérer les placements du Used Fuel Segregated Fund (fonds réservé pour la gestion du combustible épuisé) d'OPG et du Decommissioning Segregated Fund (fonds réservé pour le déclassement), créés en vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA). Au 31 mars 2022, la valeur marchande combinée des fonds se chiffrait à 27,3 milliards de dollars, contre 26,0 milliards de dollars au 31 mars 2021 et 4,9 milliards de dollars à l'établissement officiel des fonds en 2003.

Nous avons retenu les services de 37 gestionnaires de placements externes pour investir les fonds de l'ONFA en obligations, en actions et en actifs réels. Au cours de la période de 12 mois terminée le 31 mars 2022, le taux de rendement des fonds de l'ONFA a été de 6,10 pour cent, une valeur supérieure à l'indice de référence du marché qui était de 4,10 pour cent. Depuis la création des fonds de l'ONFA, leur rendement annualisé se chiffre à 7,60 pour cent, ce qui est supérieur au taux de rendement annualisé à long terme cible de 5,15 pour cent. Ce taux cible, qui correspond à un taux de rendement réel de 3,25 pour cent par année, est calculé en ajoutant 3,25 au taux de changement de l'indice ontarien des prix à la consommation.

Emprunt et gestion de la dette

L'OOF gère la dette de la province et de la SFIEO.

La dette totale, qui représente tous les emprunts sans tenir compte des éléments compensatoires de l'actif financier, s'élevait à 427,4 milliards de dollars au 31 mars 2022 (dette provisoire), contre 405,0 milliards de dollars au 31 mars 2021.

La dette nette de l'Ontario représente la différence entre le total du passif et le total de l'actif financier. La dette nette de l'Ontario s'établissait provisoirement à 394,9 milliards de dollars au 31 mars 2022 (373,6 milliards de dollars au 31 mars 2021). Cette projection pour le 31 mars 2022 est inférieure de 44,9 milliards de dollars à la prévision de 439,8 milliards de dollars figurant dans le Budget 2021, ce qui est principalement attribuable à la baisse du déficit prévu pour l'exercice 2021-2022. Ce montant comprend la dette nette du secteur parapublic de 11,5 milliards de dollars (12,6 milliards de dollars au 31 mars 2021).

L'emploi de politiques et de procédures prudentes de gestion des risques atténue les risques financiers inhérents à des portefeuilles importants de titres de créance et de réserves de liquidités. L'OOF a recours à divers instruments financiers comme les contrats à terme et les échanges pour gérer le risque que présentent les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change des devises étrangères. À des fins de couverture, l'OOF fait appel à des instruments dérivés pour gérer les risques de taux de change et de taux d'intérêt. La politique de l'OOF en matière d'instruments dérivés interdit de s'en servir dans le but de créer un levier financier. Les risques financiers de la province sont surveillés de façon continue et sont évalués au marché tous les jours et vérifiés chaque année. Le risque calculé quotidiennement par référence aux marchés et la surveillance des risques financiers n'ont pas été touchés par la pandémie de COVID-19.

Les politiques de gestion des risques sont examinées chaque année et les modifications sont approuvées par le conseil d'administration.

Rendement

L'OOF mesure et surveille le rendement des programmes d'emprunt et visant le marché monétaire. Le rendement de l'emprunt à taux fixe à long terme pour 2021-2022 est mesuré en comparant le coût d'emprunt global à la distribution statistique des taux d'intérêt de référence observés durant l'exercice, l'objectif étant d'atteindre un faible rang-centile. L'emprunt à taux fixe à long terme ordinaire a atteint un rang-centile de 51,7, résultat qui se trouve à l'intérieur la fourchette cible de 45 à 55; les emprunts stratégiques à l'étranger ont affiché un rang-centile de 48,0, ce qui surpasse la fourchette cible d'un rang-centile de 50 à 75. L'OOF a également surpassé la mesure du rendement de l'exécution du programme, notamment en ce qui a trait à compléter le programme d'emprunts dans un contexte qui demeure volatile en raison de la pandémie de COVID-19 et où s'exercent des pressions inflationnistes et où les taux d'intérêt ont affiché une hausse durant le dernier trimestre de l'exercice.

Le rendement des placements de la réserve de liquidités (programme du marché monétaire) se mesure en fonction de celui d'une valeur de référence sur mesure d'une durée d'environ 61 jours. L'objectif est de plus ou moins deux points de base par rapport à la valeur de référence. Le rendement du programme s'est établi à 0,1 pour cent, un rendement inférieur à la cible qui représente un écart de 9,9 points de base par rapport à la valeur de référence. Le rendement inférieur s'explique surtout par la hausse des taux d'intérêt entre janvier et mars 2022. Le rendement réel sur le marché monétaire s'est établi à 43,2 millions de dollars, ce qui était inférieur à la valeur de référence et inférieur de 77,4 milliards de dollars au rendement de l'exercice 2020-2021.

Risque lié au marché

Le risque lié au marché correspond au risque de perte due aux fluctuations des taux d'intérêt et de change.

L'OOF s'efforce d'atteindre un profil équilibré des échéances de la dette pour la province afin d'atténuer le risque lié au taux d'intérêt inhérent au refinancement de la dette arrivant à échéance et de la dette à taux flottant. La province limite son exposition aux changements nets des taux d'intérêt à 35 pour cent de la dette contractée pour les besoins de la province et son exposition aux risques de change, à 3 pour cent.

Le taux provisoire d'exposition aux changements des taux d'intérêt (déduction faite des réserves de liquidités) était de 8,8 pour cent de la dette au 31 mars 2022. La position de change provisoire correspondait à 0,1 pour cent de la dette au 31 mars 2022.

En 2021-2022, l'exposition globale de la province était nettement inférieure aux limites prévues dans la politique.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte due au non-respect des échéances par les émetteurs d'obligations ou les contreparties d'instruments dérivés ou d'autres transactions financières. La cote de crédit la plus faible acceptée par l'Ontario pour une contrepartie est de A-. En règle générale, toutefois, l'Ontario ne conclut des échanges financiers qu'avec des contreparties affichant une cote de AA- ou mieux. Les opérations de couverture de l'Ontario liées à l'emprunt international se traduisent par une exposition au risque de crédit pour ses contreparties en ce qui a trait aux instruments dérivés. Dans le but de gérer et d'atténuer le risque de crédit associé aux opérations sur produits dérivés, la province a négocié des accords accessoires d'échange appelés annexes sur le soutien du crédit (ASC) avec l'ensemble de ses contreparties en ce qui a trait aux instruments dérivés. Une ASC est un accord bilatéral entre deux parties qui prévoit les conditions de fourniture de garanties pour compenser le risque de crédit lié aux opérations sur produits dérivés.

L'exposition au risque de crédit net provisoire de la province associé au portefeuille des instruments dérivés au 31 mars 2022 s'élevait à 0, comme c'était le cas au 31 mars 2021. Le risque de crédit net représente la perte qu'accuserait la province si toutes les contreparties qui constituent un risque de crédit manquaient à leurs obligations en même temps, moins l'effet modérateur des dispositions de compensation prescrites dans les ententes cadres.

Au 31 mars 2022, plus de 96 pour cent de l'exposition au risque de crédit de l'Ontario concernait des contreparties ayant au moins une cote AA-, ce qui constitue une baisse par rapport au taux de 99 pour cent enregistré au 31 mars 2021.

Risque d'illiquidité

Par risque d'illiquidité, on entend la possibilité que les réserves de liquidités ne permettent pas de satisfaire aux besoins d'encaisse. Ce risque est contrôlé par la gestion des flux de trésorerie opérationnels, les niveaux des réserves de liquidités et le programme d'emprunt à court terme.

Les programmes relatifs aux bons du Trésor et aux billets de trésorerie américains de la province étaient respectivement assujettis à des plafonds de 46,0 et 15,0 milliards de dollars en 2021-2022. Au 31 mars 2022, les emprunts non remboursés aux termes des programmes relatifs aux bons du Trésor et aux billets de trésorerie américains de la province s'élevaient respectivement à 22,7 milliards de dollars et 1,7 milliard de dollars.

Risque opérationnel

Par risque opérationnel, on entend le risque de perte due à l'insuffisance ou à la défaillance de processus internes, de personnes, de systèmes ou d'événements externes. L'OOF gère les risques opérationnels par des

procédures propres aux divisions et des plans d'urgence, ainsi que par une dotation en personnel et des programmes de formation appropriés, le tout étant revu de façon continue. Le plan de continuité des activités de l'OOF vise à faire en sorte que les activités essentielles soient menées à bien de façon opportune en cas de perturbation imprévue.

L'OOF a alterné entre le télétravail et des modes hybrides de travail en 2021-2022 en raison de la pandémie de COVID-19 et des mesures sanitaires connexes. L'Office a pu continuer à exécuter son mandat efficacement durant l'exercice, notamment parce que l'ensemble des divisions de l'OOF avaient pris soin d'effectuer au préalable des exercices liés au plan de continuité des activités. Les systèmes informatiques de l'OOF continuent d'offrir un bon rendement et ont permis aux membres du personnel de faire rapidement la transition au télétravail ou à un mode hybride et de respecter les exigences de la santé publique et de la fonction publique de l'Ontario (FPO) en matière de transition à un mode de travail hybride.

La fiabilité, la disponibilité et la sécurité des systèmes informatiques sont vitales pour que l'OOF soit en mesure d'accomplir son mandat de manière efficace. La Division des services généraux stratégiques (DSGS) soutient l'OOF en s'assurant d'une gestion efficace des services essentiels, par exemple les systèmes technologiques et de communications, l'approvisionnement, les établissements, les ressources humaines, la continuité des activités et toutes les politiques connexes.

Toutes les divisions de l'OOF ont eu accès aux systèmes, à l'infrastructure et aux services requis. Aucune compromission de données n'a eu lieu durant l'exercice 2021-2022. La DSGS a continué de prodiguer des conseils stratégiques sur la gestion des risques liés aux ressources humaines, en fonction de la pression accrue. Compte tenu d'une augmentation de la création et de la consommation de données et des menaces à la sécurité électronique, des investissements en continu nous permettent de réaliser une gestion et un entretien proactifs des systèmes. Nous allons toujours faire preuve de l'assiduité la plus élevée qui soit en ce qui a trait à la défense des systèmes sur lesquels s'appuie l'OOF.

Relations avec les agences de notation

Le gouvernement provincial demande aux agences de notation reconnues d'attribuer des cotes afin de pouvoir émettre des titres de créance sur les marchés financiers. L'OOF veille à ce que les agences de notation comprennent les politiques et les orientations budgétaires du gouvernement, de même que le rendement économique et fiscal, et à ce qu'elles en tiennent bien compte dans leurs rapports et décisions. Par l'entremise de l'OOF, la province garde un contact unique avec les agences de notation pour faire en sorte que tous les renseignements qui leur sont fournis soient cohérents et coordonnés.

Marchés financiers et objectifs en matière d'emprunt et de gestion de la dette pour 2022-2023

L'OOF continuera de diversifier le programme d'emprunt en monnaie canadienne de la province en utilisant une combinaison d'émissions consortiales, d'obligations par adjudication, d'obligations à taux variable et de billets à moyen terme.

À l'exercice 2019-2020, la province a fixé ses cibles pour les emprunts en dollars canadiens, établissant une fourchette plutôt qu'un chiffre précis et reconnaissant ainsi que les conditions sur le marché évoluent rapidement et qu'une approche souple est donc nécessaire en matière d'emprunts afin de minimiser les coûts associés aux intérêts sur la dette. Selon l'expérience vécue en 2021-2022, l'Ontario prévoit conserver la même fourchette cible (65 % à 80 %) pour les emprunts en dollar canadien en 2022-2023 et apporter des

modifications si nécessaire en raison d'une évolution de la demande des investisseurs sur les marchés en dollars canadiens et en devises.

L'Ontario continuera de faire preuve de souplesse en surveillant les marchés canadiens et internationaux, en émettant des obligations comportant différentes échéances dans diverses devises et en tenant compte des préférences des investisseurs. Les relations avec les investisseurs demeureront une priorité en 2022-2023 et la position de l'OOF demeure flexible en ce qui a trait à des rencontres avec des investisseurs ou à des tournées de présentations.

Lorsqu'elle emprunte sur les marchés internationaux, la province continuera de se couvrir au chapitre des opérations sur devises et des risques associés aux taux d'intérêt. Les réformes de la réglementation des marchés des produits dérivés réalisées en vertu de la loi américaine *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* (Dodd-Frank), de l'EMIR (European Market Infrastructure Regulation) et des règlements de Bâle III de la Banque des règlements internationaux rendront les opérations de couverture plus complexes, sans oublier les réformes réglementaires correspondantes qui ont eu lieu au Canada sous l'égide des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Ces initiatives ont entraîné une hausse du coût des opérations de couverture. Les coûts de couverture pourraient aussi augmenter si des propositions comme les taxes sur les opérations financières ou sur les dérivés à la valeur de marché sont mises en œuvre aux États-Unis. Pour que la province puisse couvrir ses dettes de la façon la plus économique possible tout en veillant à respecter les exigences réglementaires en constante évolution, la province poursuit sa surveillance et continue de s'adapter aux développements sur le plan réglementaire en apportant les modifications nécessaires à ses conventions-cadre de l'ISDA et à ses ASC.

L'adoption de stratégies économiques et prudentes de gestion de la dette continuera de constituer un objectif clé en 2022-2023. L'OOF se conformera aux politiques sur la gestion des risques et aux limites relatives aux placements approuvées par le conseil d'administration de l'OOF et de la SFIEO. Les politiques de gestion des risques seront analysées et révisées (obligatoirement une fois par année) pour tenir compte de l'évolution de l'environnement de réglementation et des marchés financiers. L'OOF continuera de négocier des ASC avec d'autres contreparties importantes pour le compte de la province.

L'OOF gèrera également les réserves de liquidités de la province de façon prudente. En collaboration avec OPG, l'OOF continuera d'administrer les placements de l'ONFA conformément aux objectifs de celle-ci afin que le passif éventuel de la province en vertu de cette entente soit géré de façon prudente. De plus, l'OOF continuera d'investir au nom de certains organismes publics.

Selon le Rapport annuel 2021 du BVGO, l'OOF et le ministère des Finances ont, après avoir exclu les recommandations qui ne sont plus applicables et celles qui ne seront pas mises en application, soit mis en oeuvre l'intégralité des recommandations soit entrepris de mettre en application 75 % des recommandations figurant dans l'audit d'optimisation des ressources 2019 de l'OOF. L'OOF et le ministère poursuivront leur travail lié aux recommandations non traitées et feront état du travail accompli au BVGO en 2022-2023.

De plus, 15 pour cent des recommandations n'ont pas été mises en application exactement de la manière que recommandait le BVGO, l'OOF et le ministère ayant opté pour une approche différente en vue de corriger les problèmes qui sous-tendaient certaines recommandations, mais tout en demeurant alignés sur les objectifs d'optimisation des ressources.

Le BVGO est arrivé à la conclusion que 10 pour cent des recommandations formulées en 2019 ne sont plus applicables en raison de la modification fondamentale du contexte sous-jacent.

Rapports financiers et services de trésorerie

L'OOF, qui a dû alterner durant l'exercice 2021-2022 entre le télétravail et un mode de travail hybride, conformément aux exigences de la santé publique et de la FPO, a continué d'accomplir efficacement son mandat de services bancaires et de gestion de la trésorerie centralisés en misant sur son robuste plan de continuité des activités.

L'OOF a continué de prodiguer des conseils aux ministères sur l'application de la directive sur la gestion de la trésorerie dans le respect des priorités du gouvernement. L'OOF a veillé à ce que les demandes de paiements hâtifs ou anticipés issues des ministères et visant des intervenants et des organismes bénéficiaires de paiements de transfert du secteur parapublic soient analysées au cas par cas durant la pandémie de COVID-19 et à ce que l'approbation soit accordée uniquement aux parties qui donnaient une justification convaincante et compatible avec les priorités du gouvernement.

L'OOF a réussi à prédire efficacement l'évolution des liquidités, veillant ainsi à ce que les réserves de la province continuent de satisfaire aux exigences. Cela a été particulièrement pertinent compte tenu de la perturbation des marchés entraînée par la pandémie de COVID-19. La position de réserves de liquidités de la province continue d'être saine et adéquate pour répondre aux besoins de liquidités dans l'immédiat. L'OOF poursuit son travail avec le Bureau des politiques économiques et les ministères pour s'assurer que les prévisions visant les liquidités (ce qui comprend une éventuelle date de trésorerie zéro) soient aussi exactes et actualisées que possible.

L'OOF a continué de tirer avantage du rendement relativement plus élevé des dépôts bancaires pour effectuer des investissements stratégiques des réserves de liquidités de la province et ainsi obtenir un rendement global plus élevé.

L'OOF a conclu des contrats avec les candidats retenus au terme d'un appel d'offre de services bancaires pour la province, l'OOF et la SFIEO. Des contrats ont été signés en janvier 2022 avec des banques qui agiront à titre de co-prêteur principal. L'OOF a pris la décision stratégique d'ajouter l'impression de chèques à ces contrats, épargnant ainsi à la province un long processus d'approvisionnement lié à l'émission de chèques de remboursement des frais de vignettes de validation aux Ontariennes et Ontariens.

L'OOF a également fait appel à sa connaissance du monde bancaire pour gérer l'émission de 7,5 millions de chèques, dès mars 2022, dans le cadre de l'initiative de la province visant à rembourser les frais de renouvellement de plaques d'immatriculation payés depuis mars 2020.

L'OOF a obtenu l'aide du ministère des Finances, du ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs et du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs pour organiser la perception de recettes en ligne.

L'OOF a ajouté Visa Debit et Debit Master Card au canal en ligne du ministère des Transports pour la plupart de ses programmes de perception de recettes, ce qui s'ajoute à l'option de paiement par carte de crédit et représente pour les citoyennes et citoyens une option plus économique et inclusive.

L'OOF a prodigué des conseils stratégiques à Investissements Ontario, à la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario, à Jeux en ligne Ontario, à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, à l'Agence

pour l'action en matière de conservation des espèces et à Destination Ontario au sujet d'accords bancaires et de la sélection d'un prestataire de services bancaires.

L'OOF a poursuivi sa participation au groupe de travail interministériel, au Comité de direction et de gouvernance et au bureau de coordination des entreprises de PCI (Payment Card Industry), organismes à qui l'OOF prodigue également des conseils, afin de s'assurer que les ministères respectent les exigences obligatoires en matière de sécurité pour le traitement des cartes de crédit et de débit, ce qui est le cas depuis le début de l'exercice selon les rapports des ministères en question.

L'OOF a prodigué des conseils en continu à divers ministères et organismes centraux ainsi qu'au BOF en ce qui a trait à accroître et à mettre en œuvre de façon plus efficace des solutions d'opérations bancaires électroniques visant les décaissements, la perception de recettes issues de divers programmes liés ou non à la taxation et l'utilisation des modalités des nouveaux contrats de services bancaires afin d'offrir des services à valeur ajoutée.

L'OOF a continué d'offrir, de façon efficace et en temps opportun, des services de paiement et de règlement dans le cadre de la gestion des portefeuilles de dettes de la province et de la SFIEO et des contrats d'achat d'électricité aux producteurs qui ne font pas partie des services publics.

L'OOF a collaboré avec des experts en diverses matières, notamment des consultants externes, en vue de mettre en œuvre les modalités complexes des normes sur les Instruments financiers et la Conversion de devises pour l'exercice 2022-2023. La mise en œuvre est terminée et les modifications requises ont été apportées aux procédures comptables et de production de rapports financiers et aux systèmes connexes.

Malgré des demandes de l'Ontario et d'autres provinces, le CCSP est arrivé à la conclusion que la norme sur les Instruments financiers éliminera l'admissibilité des gains et pertes liés aux opérations de couverture au report et à l'amortissement. En conséquence, l'OOF a apporté les modifications nécessaires à certains exercices de couverture visant les marchés de capitaux afin de trouver un équilibre précaire entre la poursuite efficace des emprunts et la gestion de la dette d'une part, et d'autre part la réduction de la volatilité associée aux taux d'intérêt.

L'OOF a continué de produire pour les organismes et ministères des états financiers exacts, en plus de produire des rapports sur la dette de la province, les instruments dérivés et les placements conformément aux exigences strictes issues de la législation. Comme c'était le cas pour les exercices précédents, les états financiers de l'OOF pour 2020-2021 ont obtenu une certification sans réserve de la part du BVGO. L'examen annuel réalisé par le BVGO des rapports financiers produits par l'OOF au sujet de la dette provinciale et des intérêts sur la dette qui figurent dans les comptes publics pour l'exercice 2020-2021 n'a relevé, encore une fois, aucun problème important.

L'OOF a fourni toute l'information requise par le BVGO, en respectant des délais très serrés, en vue de la production d'un rapport pré-électoral portant sur le Budget 2022. Dans ce rapport, le BVGO arrive à la conclusion que les prévisions des intérêts sur la dette de l'OOF pour le moyen terme qui se fondent sur le tableau de financement sont raisonnables. Le BVGO a également accepté la position de l'OOF selon laquelle il n'est pas possible de produire des prévisions de la juste valeur budgétaire de la dette et des produits dérivés de la province conformément à la norme sur les Instruments financiers.

Les vérificateurs internes sélectionnés par l'OOF ont terminé le plan de vérification interne 2021-2022 approuvé par le conseil d'administration. Leurs conclusions et recommandations ont été communiquées à la direction et au CA. La progression dans la mise en œuvre des recommandations par l'OOF est satisfaisante et a contribué à une amélioration notable de la cybersécurité, à une amélioration des mesures de contrôle interne et opérationnel et à une exploitation plus simple et efficace de l'ensemble des divisions.

L'OOF a réussi à négocier et à conclure un nouveau bail avec Cadillac Fairview d'une durée de 5 ans qui entre en vigueur le 1^{er} juillet 2022. Le nouveau bail est conforme à la directive du CGG sur les biens immobiliers de 2019 et réduit de 40 pour cent l'empreinte de l'OOF dans le marché du détail. On prévoit que les économies se chiffreront à environ 500 000 \$ par année.

Rapports financiers et services de trésorerie : objectifs 2022-2023

L'OOF compte trouver et mettre en œuvre des solutions efficaces pour les services de trésorerie fournis à la province et aux ministères et organismes clients. L'OOF compte utiliser les leçons tirées d'un certain nombre de mesures de rechange novatrices prises durant la pandémie afin d'exécuter ses programmes et de percevoir les recettes de façon plus efficace après la pandémie.

L'OOF compte poursuivre sa collaboration avec la Division du contrôleur provincial et le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs en vue d'élargir l'utilisation des transferts Interac traités en lots, une solution d'urgence adoptée durant la pandémie de COVID qui permet de transférer des prestations à des particuliers ou à des entreprises à partir de tout programme rattaché à un ministère.

L'OOF a poursuivi sa collaboration avec les ministères sur la priorité qui consiste à transférer les services en ligne et à mettre en œuvre des modes de paiement en ligne permettant de réduire les opérations dans les bureaux physiques et l'envoi de chèques par la poste.

L'OOF compte veiller à ce que la province dispose en tout temps de suffisamment de liquidités pour respecter ses obligations financières, et plus particulièrement en ce qui a trait aux programmes d'emprunt dont la valeur annuelle est supérieure à 40 milliards de dollars, à la volatilité des marchés des capitaux attribuable aux pressions inflationnistes et à la hausse des taux d'intérêt.

Même si les mesures visant le respect des normes sur la sécurité du secteur des cartes de paiement (PCI) en sont maintenant à l'étape de maintien, l'OOF compte continuer à travailler avec les autres parties intéressées de la FPO et le responsable de l'acquisition de cartes de crédit et de débit afin de veiller à ce que les examens externes obligatoires continuent de faire en sorte que la province respecte l'ensemble des normes de sécurité des données PCI applicables qui sont examinées et mises à jour périodiquement par le Conseil des normes de sécurité PCI.

L'OOF compte continuer à travailler avec Services aux commerçants TD, l'acquéreur de cartes de la province, afin d'explorer des solutions permettant à la province de commencer à accepter les nouveaux produits et les nouvelles technologies de carte à valeur ajoutée, par exemple la segmentation en unités, les améliorations de la sécurité et l'utilisation d'ApplePay et de Google Wallet.

L'OOF compte collaborer avec les ministères et les organismes centraux pour faire appel aux modalités et aux services associés aux nouveaux contrats de services bancaires conclus en 2021-2022 en vue de moderniser les options pour la collecte de recettes et les décaissements.

L'OOF compte continuer de formuler des conseils à l'intention des ministères et organismes au sujet de l'élément de services bancaires et de gestion de trésorerie des nouvelles solutions bancaires, et également au sujet d'initiatives gouvernementales, notamment la modernisation et les options bancaires convenables, sans oublier les aspects juridiques et réglementaires connexes. Plus particulièrement, l'Office explorera une solution bancaire émergente pour la collecte de recettes qui utilise des demandes de paiement par courriel.

L'OOF compte continuer à collaborer avec les associations sectorielles et les administrations provinciales et fédérale sur des initiatives de modernisation et des problèmes propres au secteur public, p. ex. l'initiative de Paiements Canada visant à réduire l'émission de chèques à tous les paliers gouvernementaux.

L'OOF compte continuer à fournir des services de règlement et de paiement en temps voulu et de façon exacte pour la province et la SFIEO, ce qui comprend le règlement des contrats d'approvisionnement en électricité de la SFIEO.

L'OOF compte poursuivre sa collaboration avec son vérificateur interne désigné en vue de tirer avantage de l'envergure internationale de l'entreprise et de son expertise relative à divers sujets pour améliorer les cadres financier et de gestion du risque du Programme du Trésor de la province. Puisque le contrat actuel arrive à échéance en septembre 2022, l'OOF compte sélectionner et désigner un vérificateur interne pour un mandat de 5 ans au terme d'un processus concurrentiel.

L'OOF compte continuer à produire des rapports financiers exacts en temps voulu à la province au sujet de la dette, des instruments dérivés et des placements. L'OOF compte continuer à produire en temps voulu pour certains organismes des états financiers exacts qui comblent les exigences du CA de l'OOF et du BVGO.

L'OOF compte continuer de collaborer avec la Division du contrôleur provincial afin de formuler de la rétroaction visant le chapitre 2 du Rapport annuel du BVGO qui traite des comptes publics de l'Ontario.

L'OOF compte continuer à surveiller et à évaluer tout nouveau développement dans le domaine comptable qui touche les rapports que la province ou ses organismes doivent produire et qui est associé à l'International Public Sector Accounting Standards Board, au Financial Accounting Standards Board aux États-Unis, au Conseil des normes comptables ou au Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de Comptables professionnels agréés Canada. L'OOF compte prodiguer des conseils au contrôleur provincial et aux entités externes de surveillance des pratiques comptables en ce qui a trait à la façon dont la modification des normes comptables toucherait la dette de la province et les intérêts sur la dette.

L'OOF compte continuer à collaborer avec le consultant externe sélectionné afin de raffiner et d'améliorer les conventions comptables liées aux normes sur les Instruments financiers et la Conversion de devises qui ont été entièrement mises en application le 1^{er} avril 2022. L'objectif est que tous les aspects de ces normes complexes soient bien saisis dès le premier trimestre de l'exercice 2022-2023.

L'OOF compte collaborer avec Infrastructure Ontario pour veiller à ce que le projet de revoir la conception de l'immobilier de détail occupé par l'OOF dans le cadre d'une réduction de 40 pour cent de l'empreinte de l'Office respecte le budget et la date de déménagement à l'automne 2022.

L'OOF compte veiller à ce que l'espace revu s'aligne sur les Lignes directrices sur l'environnement de travail de 2011 afin d'offrir des locaux qui appuient de la meilleure façon possible les fonctions nécessaires.

L'OOF compte veiller à ce que les valeurs de l'organisme soient la fondation de toute initiative de gestion du changement, alors que l'Office réalise une transition vers un nouvel environnement de travail partagé conçu pour s'adapter aux besoins d'un effectif flexible, mobile et collaboratif.

Conseils financiers

L'OOF a activement offert des conseils financiers et de l'aide en matière de mise en œuvre aux ministères, aux organismes de la Couronne et autres organismes publics à propos des politiques et des initiatives financières générales et de celles du secteur de l'électricité.

L'OOF va continuer d'aider la province à déterminer les façons d'offrir des modèles de prestation des services publics plus efficaces et efficaces en procédant à une analyse financière, en prodiguant des conseils et en offrant au besoin un soutien à la mise en œuvre en ce qui a trait aux possibilités d'établir des partenariats avec le secteur privé et d'optimiser le rendement des entreprises publiques et autres éléments d'actif.

Projets – activités de services-conseils

L'OOF a continué de conseiller la province en ce qui a trait aux placements de capital de risque de la Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC) par l'entremise du Fonds ontarien de capital-risque, du nouveau Fonds de capital-risque pour le secteur des sciences de la vie, du Northleaf Venture Catalyst Fund et du Fonds ontarien de développement des technologies émergentes.

L'OOF a continué de dispenser des services d'analyse et de consultation visant un certain nombre de propositions de soutien aux entreprises.

L'OOF a continué de dispenser des services d'analyse et de consultation relativement à un certain nombre de projets d'Infrastructure Ontario.

L'OOF a continué d'offrir des analyses et des conseils au sujet des mesures d'atténuation du prix de l'électricité, dont des mesures de soutien relatives à la pandémie de COVID-19.

Projets – autres services financiers

En vertu du cadre régissant l'offre de financement aux organismes publics, l'OOF offre du financement à long terme aux sociétés d'État, aux conseils scolaires, aux collèges, aux hôpitaux ainsi qu'aux sociétés par actions, aux conseils et aux commissions de la province qui sont visés. L'OOF a consenti en 2021-2022 de nouveaux prêts à long terme totalisant 397,9 millions de dollars à un certain nombre d'organismes publics, y compris des hôpitaux, des collèges et universités et des sociétés d'État de l'Ontario. L'OOF a continué d'effectuer une surveillance et d'offrir des avances en vertu des conventions de prêt en vigueur. L'OOF a offert pour une deuxième année une facilité de crédit de 2 milliards de dollars à l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF) afin de couvrir un risque de pressions inattendues sur les liquidités dans le secteur des caisses populaires et credit unions de l'Ontario en raison de la pandémie de COVID-19. Au 31 mars 2022, l'ARSF n'avait pas fait appel à sa facilité de crédit.

L'OOF a reçu, au nom de la province, un certain nombre de demandes au titre du Programme de garanties d'emprunt pour les Autochtones (PGEA), qui font l'objet d'un examen par le personnel et un tiers fournisseur de services de diligence raisonnable. Au 31 mars 2022, 11 garanties d'emprunt avaient été approuvées en vertu du programme. En 2021-2022, on a offert une garantie d'emprunt pour appuyer un investissement autochtone dans un projet d'énergie éolienne. Globalement, le capital des emprunts garantis s'élève à environ 500 millions de dollars. À l'automne 2021, la province a élargi le programme pour que ce dernier comprenne une plus vaste gamme de projets d'infrastructure de production d'électricité et a augmenté le montant de l'enveloppe du PGEA qui atteint maintenant 1 milliard de dollars.

L'OOF continue également d'offrir des services d'administration de prêts à la province pour sa facilité de 1,34 milliard de dollars réservée au financement d'une partie de la construction du projet de connexion au réseau électrique Wataynikaneyap Power.

L'OOF a offert des services à la SFIEO, dont la mise en œuvre et la surveillance de conventions de prêt entre la SFIEO et OPG. L'OOF a fourni des analyses et des conseils et a poursuivi l'application de diverses facilités de crédit de l'OOF et la SFIEO accordées à la SIERE.

L'OOF a contribué à la mise en œuvre continue de l'ONFA, y compris l'examen de la version provisoire du budget annuel 2022 d'OPG à l'égard des charges admissibles en vertu de l'ONFA en ce qui a trait à la gestion des déchets nucléaires et a conseillé le ministre des Finances au sujet de l'approbation par la province des estimations du passif financier découlant du Reference Plan for nuclear decommissioning and waste management (plan de référence pour le déclassement et la gestion des déchets nucléaires) de 2022 d'OPG. L'OOF a réalisé une surveillance des garanties financières d'OPG à l'égard de la Commission canadienne de sûreté nucléaire pour la période allant de 2018 à 2022.

L'OOF a également offert des analyses au ministre des Finances et au gouvernement en soutien aux initiatives et politiques en matière d'électricité, et plus particulièrement aux répercussions possibles sur les plans fiscal, économique et du financement pour la province et la SFIEO.

Objectifs relatifs aux conseils financiers pour 2022-2023

En 2022-2023, l'OOF compte continuer à offrir des conseils financiers et une aide au ministre des Finances, aux ministères, aux organismes de la Couronne et à d'autres organismes publics concernant les politiques et les initiatives financières.

Les activités comprendront la prestation de conseils aux ministères et aux organismes sur les politiques et les structures de financement rentables, ainsi que des conseils exhaustifs sur la structuration et la réalisation d'opérations financières et sur la détermination exacte des indices de référence en matière d'optimisation des ressources.

L'OOF compte réaliser des analyses et fournir des conseils financiers sur les mesures visant à soutenir les initiatives du gouvernement et à faciliter l'obtention d'emprunts avantageux par les organismes du secteur public.

Des analyses financières et des conseils seront fournis au ministre des Finances en ce qui a trait aux politiques et initiatives du secteur de l'électricité, incluant la mise en œuvre de l'ONFA, la gestion de la dette et d'autres

passifs de la SFIEO et les programmes d'atténuation des tarifs d'électricité. Ces analyses financières et ces conseils comprennent les répercussions des initiatives stratégiques sur les finances de la province, y compris celles de la SFIEO, et sur l'économie.

Selon les besoins, l'OOF compte prodiguer des conseils sur les initiatives d'offre et de demande d'électricité, avec notamment un soutien au financement possible d'OPG par la SFIEO.

L'OOF continuera d'offrir des services d'analyse et de prodiguer des conseils au ministre des Finances concernant les demandes présentées au titre du PGEA et à propos des garanties d'emprunt accordées en vertu de ce dernier.

L'OOF continuera d'offrir des services d'administration de prêts pour un prêt accordé par la province au projet de transmission d'électricité Wataynikaneyap Power.

Régie de l'organisme

Aperçu

L'OOF est un mandataire de la Couronne défini en tant société de la Couronne provinciale régie par conseil d'administration conformément à la directive du Conseil de gestion du gouvernement.

Les mécanismes de régie de l'OOF comprennent des processus permettant d'assurer la supervision et la gestion efficaces des activités de l'OOF par les cadres supérieurs, le conseil d'administration soutenu par ses comités et le ministre des Finances. Ils identifient les personnes et les groupes qui sont responsables des activités de l'organisme et précisent leur rôle.

Reddition de comptes et responsabilités

Le cadre de responsabilité de l'OOF découle de la loi qui le régit, soit la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la Loi). Le ministre des Finances est responsable de l'administration de la Loi relativement à l'OOF. L'OOF est régi conformément au cadre constitué de la Loi, des politiques et des directives du Conseil de gestion du gouvernement.

Chaque année, le ministre des Finances doit déposer le rapport annuel de l'OOF à l'Assemblée législative. Le ministre examine et approuve en outre le plan d'activités annuel de l'OOF. Le ministre maintient également des communications avec l'OOF, par l'entremise du président, en ce qui a trait aux politiques gouvernementales et aux enjeux concernant l'OOF.

Le président est responsable devant le ministre des Finances de l'exécution par l'OOF de son mandat. La Loi prévoit que le sous-ministre des Finances est également le président du conseil d'administration de l'OOF. Le président est chargé de fournir des conseils et de l'information au ministre sur les activités et les affaires de l'OOF. En outre, le président assure la direction du conseil d'administration de l'OOF. À titre de sous-ministre des Finances, le président s'assure que le ministère dispose de la capacité organisationnelle nécessaire à la surveillance de l'OOF et veille à ce que l'organisme gère ses risques de manière appropriée.

Les membres du conseil d'administration sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil et sont responsables devant le ministre, par l'entremise du président. Le conseil d'administration supervise la gestion des activités et des affaires de l'OOF et veille à ce que le mandat de l'OOF soit réalisé. Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre et reçoit les rapports réguliers du directeur général et d'autres employés de l'OOF concernant les activités de l'organisme et le respect des lois et des politiques applicables. Les normes de conduite des membres du conseil d'administration sont énoncées dans un code de déontologie approuvé par le conseil.

Le conseil d'administration a également trois comités qui l'aident à superviser la gestion de l'OOF. Le Comité de vérification et de gestion des risques étudie et recommande l'approbation par le conseil d'administration du plan annuel de vérification interne et reçoit les rapports du vérificateur interne désigné de l'OOF en ce qui concerne les contrôles internes. Il examine également les politiques financières et les états financiers, puis les recommande au conseil d'administration. De plus, le Comité de vérification et de gestion des risques examine les principales stratégies de l'OOF relatives aux risques et à leur atténuation. Le Comité des ressources humaines et de la gouvernance aide le conseil d'administration à veiller à l'existence de politiques et de procédures appropriées relativement à la rémunération du personnel dans les secteurs essentiels à la

régie de l'organisme. Le comité des investissements des fonds établis en vertu de l'ONFA de l'OOF supervise les activités de l'organisme en ce qui a trait aux investissements du Used Fuel Segregated Fund (fonds réservé pour la gestion du combustible épuisé) d'OPG et du Decommissioning Segregated Fund (fonds réservé pour le déclassement) établi en vertu de l'ONFA.

Le directeur général travaille sous la direction du président et du conseil d'administration et rend compte du rendement de l'organisme au conseil. Le directeur général est responsable de la gestion des activités quotidiennes et continues de l'OOF, notamment la supervision du personnel, conformément aux politiques et directives gouvernementales applicables.

Le personnel de l'OOF est nommé conformément à la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*.

Conseil d'administration

Le tableau ci-dessous donne un aperçu du conseil d'administration au 31 mars 2022, notamment la durée du mandat et la rémunération totale durant le dernier exercice. Vous pouvez trouver des biographies des administratrices et administrateurs actuels et de leur participation aux comités du CA sur le site Web de l'OOF.

Administratrice/ administrateur	Date de la première nomination	Expiration du mandat actuel	Rémunération versée en 2021-2022 Dollars (\$)
Greg Orencsak (président)	29 juin 2018	De par ses fonctions à titre de sous-ministre des Finances	S.O. – employé de la FPO
Constance L. Sugiyama (vice-présidente)	19 novembre 2014	16 décembre 2023	13 200
Yim Chan	8 janvier 2018	10 mars 2024	5 250
Rani Dhaliwal	7 janvier 2021	6 janvier 2024	7 500
Steve Geist	2 juillet 2020	1 juillet 2023	12 750
Heather-Anne Irwin	19 octobre 2016	23 octobre 2022	9 000
Peter Kay	29 mai 2013	28 mai 2022	12 500
Marie MacDougall	23 mars 2016	3 avril 2022 (mandat renouvelé jusqu'au 3 avril 2025)	9 750
Gadi Mayman (directeur général)	31 août 2000	20 juillet 2023	S.O. – employé de la FPO
Diane McArthur	22 juin 2016	8 décembre 2022	8 000
Paul Potvin	15 février 2017	13 février 2023	10 500

Rita Theil	24 mars 2022	23 mars 2025	0
Grant Williams	24 mars 2022	23 mars 2025	0
Total			88 450

Exigences relatives à la production de rapports financiers

L'OOF prépare des états financiers annuels conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien. Les états financiers sont examinés par le Comité de vérification et de gestion des risques, qui en recommande l'approbation par le conseil d'administration. Les états financiers annuels sont vérifiés par la vérificatrice générale, qui exprime une opinion sur la question de savoir s'ils présentent fidèlement les résultats financiers conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien. Les états financiers vérifiés sont déposés devant l'Assemblée législative de l'Ontario dans le cadre du rapport annuel et font partie de la section des États financiers des entreprises publiques et des organismes du gouvernement des Comptes publics de la province. Des états financiers non vérifiés sont préparés tous les trimestres et présentés au Comité de vérification et de gestion des risques et au conseil d'administration.

Contrôles internes

La direction est responsable de l'établissement et du maintien de contrôles internes conçus pour assurer dans une mesure raisonnable la fiabilité des rapports financiers, la protection de l'actif de l'OOF et la gestion de son passif.

Pour s'acquitter de sa responsabilité concernant la fiabilité et le caractère opportun de l'information financière, l'OOF emploie un système complet de contrôles internes, y compris ceux de nature organisationnelle et procédurale. Le système de contrôles internes comprend :

- la planification exhaustive des activités;
- la communication par écrit des politiques et méthodes régissant la conduite et la gestion du risque;
- la séparation des tâches;
- la mise à jour et la conservation de dossiers détaillés;
- la délégation responsable des pouvoirs et la responsabilité personnelle;
- le choix attentif du personnel et sa formation;
- la mise à jour régulière des conventions comptables, des politiques et des procédures de gestion des risques.

Dans le cadre de son plan d'activités annuel, l'OOF effectue une évaluation des risques à l'échelle de l'Office et élabore des stratégies d'atténuation pertinentes.

Le vérificateur interne désigné de l'OOF élabore un plan annuel de vérification interne en se fondant sur un examen de l'évaluation du risque de l'OOF et sur les avis du Comité de vérification et de gestion des risques et de la direction. Le plan de vérification interne est approuvé par le conseil d'administration à la recommandation du Comité de vérification et de gestion des risques. EY rend compte au Comité de vérification et de gestion des risques des résultats de ses travaux de vérification à l'Office. L'OOF a veillé à ce que l'examen de l'organisme réalisé par les vérificateurs internes demeure uniforme durant les dernières années.

Politiques et méthodes de gestion des risques

Les politiques et méthodes de gestion des risques de l'OOF permettent de gérer les positions en matière de risques créées par les activités sur les marchés financiers. Les politiques et méthodes actuelles portent sur l'exposition aux risques de marché, aux risques de crédit et aux risques opérationnels en ce qui a trait à la dette, aux portefeuilles de produits dérivés et aux opérations sur les marchés financiers de la province.

Les politiques ont été élaborées conformément aux lignes directrices et aux directives des organismes de réglementation comme le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada et la Banque des règlements internationaux, et après avoir consulté des représentants de banques canadiennes sur leurs pratiques de gestion des risques.

Le conseil d'administration approuve les politiques de gestion des risques et surveille le rendement des activités sur les marchés financiers.

Politique sur le risque de marché

Le risque de marché correspond à la perte financière due aux variations des taux d'intérêt et des taux de change. Cette politique sert de cadre aux activités d'emprunt et comporte plusieurs aspects liés à la gestion du risque de marché. Cette politique comprend plusieurs limites, notamment :

- Limite relative au change : la position de change non couverte est limitée à 3 pour cent de la dette émise à des fins provinciales. La position de change non couverte se limite aux devises des pays du G7 et au franc suisse.
- La limite liée aux changements des taux d'intérêt nets correspond aux risques liés aux changements des taux d'intérêt constituant le total de la dette arrivant à échéance et de la dette à taux variable (après déduction des réserves de liquidités) au cours des 12 mois à venir, pour un maximum de 35 pour cent des dettes contractées pour les besoins de la province.
- La limite des pertes liées à l'intérêt de la dette correspond au montant total des pertes financières résultant du risque de marché qui ne peut pas dépasser 3 pour cent de l'intérêt sur la dette budgétisée pour un exercice donné. Par ailleurs, le directeur général fixe un seuil pour veiller à ce que les pertes liées aux activités des marchés financiers n'atteignent pas la limite des pertes.

L'OOF détermine et évalue l'exposition actuelle et potentielle au risque de marché afin de s'assurer que les expositions au risque et aux pertes ne dépassent pas les limites fixées. L'exposition au risque de marché est évaluée et communiquée quotidiennement.

Politique sur le risque de crédit

Il y a risque de crédit lorsqu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations ou y manque. Le risque de crédit survient lorsque la province procède à des opérations financières et dérivées. La cote de crédit minimale des contreparties pour un nouvel échange financier est normalement AA- et, pour les placements sur le marché monétaire R1-moyen (et A-1 ou P-1). L'exposition qui en résulte est limitée à l'évaluation à la valeur de marché, compte tenu de la cote de crédit et de l'assise financière de la contrepartie. Des limites de

concentration sont aussi en place pour limiter l'exposition. L'exposition au risque de crédit est évaluée et communiquée quotidiennement. La province contracte des accords accessoires avec ses contreparties dans le but de réduire l'exposition au risque de crédit.

Politique sur le recours aux produits dérivés et aux autres instruments financiers

Le recours aux produits dérivés et aux autres instruments financiers est limité à ceux dont les expositions au risque peuvent être mesurées par l'OOF et auxquels ce dernier peut fixer un prix. L'OOF fait appel aux produits dérivés pour gérer les risques découlant de la dette actuelle et future d'une manière judicieuse et rentable. Il surveille les risques associés aux produits dérivés et les gère prudemment.

Politique sur les rapports de gestion des risques

Le conseil d'administration est tenu au courant des activités de l'OOF lors de ses réunions trimestrielles habituelles :

- Le directeur général présente au conseil d'administration un rapport provisoire sur la mise en œuvre des programmes provinciaux de gestion des emprunts et de la dette pour l'exercice, sur la dotation et sur d'autres questions administratives et opérationnelles. Le directeur général rend également compte de la conformité de l'OOF avec les directives gouvernementales applicables.
- Le directeur général des finances et de la gestion du risque rend compte au conseil d'administration de l'exposition des programmes et de leur rendement, de même que des exceptions aux politiques.
- La direction est tenue au courant quotidiennement des expositions au risque et des positions de l'Office liées aux programmes provinciaux de gestion des emprunts et de la dette.

Risque opérationnel

Par risque opérationnel, on entend le risque de perte due à l'insuffisance ou à la défaillance de processus internes, de personnes, de systèmes ou d'événements externes. Bien que chacune des divisions gère le risque opérationnel grâce à des examens et à l'amélioration des processus opérationnels, des politiques et procédures documentées, des systèmes de traitement de données, des plans d'urgence et de la formation du personnel, le plan d'affaires annuel de l'OOF fournit un examen exhaustif des divers types de risques auxquels s'expose l'Office et présente les stratégies d'atténuation qui sont évaluées par le vérificateur interne désigné de l'OOF et par le Comité de vérification et de gestion des risques du CA de l'OOF.

L'OOF administre un plan de continuité des activités (englobant les opérations de la SFIEO) qui est mis à jour régulièrement pour faciliter la continuité des fonctions opérationnelles essentielles, avec un minimum de perturbation en cas d'urgence. Les activités et les systèmes de l'OOF continuent de fonctionner comme il se doit et les équipes informatiques aident le personnel à bien travailler à distance ou en mode hybride durant 2021-2022.

Sommaire des résultats financiers

L'Office ontarien de financement (OOF) gère la dette et l'investissement des réserves de liquidités de la province et recouvre les coûts de ces services auprès de cette dernière. L'OOF consent des prêts à des organismes de la Couronne et d'autres organismes publics selon les indications de la province. L'OOF fournit également d'autres services financiers aux organismes de la Couronne et à d'autres organismes publics. Ces coûts sont récupérés en vertu du régime de la rémunération des services.

Le solde impayé des prêts aux organismes publics était de 5 075,5 millions de dollars au 31 mars 2022, soit une baisse nette de 310,7 millions de dollars par rapport au montant de 5 386,2 millions de dollars enregistré en mars 2021. Le tableau ci-dessous résume ces changements :

(en milliers de dollars)

Emprunteur	31 mars 2022	31 mars 2021	Changement
Collèges d'arts appliqués et de technologie	356 412	345 637	10 775
Hôpitaux	218 063	111 349	106 714
Régie des alcools de l'Ontario	47 098	4 538	42 560
Commission des parcs du Niagara	27 868	14 468	13 400
Société ontarienne de vente du cannabis	66 878	74 243	(7 365)
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	54 420	62 537	(8 117)
Commission de transport Ontario Northland	1 143	1 245	(102)
Musée royal de l'Ontario	23 334	23 434	(100)
Conseils scolaires	4 280 286	4 538 762	(258 476)
Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail	-	210 000	(210 000)
Total	5 075 502	5 386 213	(310 711)

L'OOF a continué d'offrir des services de gestion des placements à d'autres organismes publics, le total des fonds ainsi gérés s'élevant à 2 277 millions de dollars (2 101 millions de dollars en 2021).

L'OOF a recouvré auprès des organismes et des parties apparentées 5,7 millions de dollars au titre des coûts de fonctionnement pour l'exercice terminé le 31 mars 2022 (5,4 millions de dollars en 2021). L'excédent des recettes sur les dépenses d'exploitation de l'OOF pour l'année s'élevait à 3,9 millions de dollars (3,9 millions de dollars en 2021) et provenait du maintien de l'écart entre les taux d'intérêt sur les prêts consentis aux organismes publics et des intérêts produits par les réserves de liquidités. Le versement à la province de 4,2 millions de dollars (30,0 millions de dollars en 2021) tirés de l'excédent de l'OOF est comptabilisé comme une dépense de l'exercice actuel, ce qui entraîne un déficit annuel de 0,34 million de dollars (26,1 millions de dollars en 2021).

Une gestion financière prudente de la part de l'OOF a fait en sorte que les dépenses réelles continuent d'être inférieures au budget, ce qui a donné lieu à un recouvrement des coûts de la province de 1,7 million de dollars par rapport au budget approuvé. Le produit d'intérêts était de 0,6 million de dollars supérieur au budget, ce qui a contribué à une augmentation équivalente de l'excédent annuel des recettes par rapport aux dépenses d'exploitation.

États financiers

Responsabilités en matière d'information financière

Les états financiers de l'OOF ci-joints ont été établis conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours d'une période ultérieure. Les états financiers ont été établis en bonne et due forme suivant un seuil de signification raisonnable et sont basés sur les renseignements disponibles au 17 juin 2022.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu pour assurer, dans une mesure raisonnable, la protection de l'actif et l'accès en temps voulu à des renseignements financiers fiables. Ce système comprend des politiques et méthodes officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui assure, comme il se doit, la délégation des pouvoirs et la division des responsabilités. Un service de vérification interne évalue en permanence et de manière indépendante l'efficacité de ces contrôles internes et fait part de ses conclusions à la direction et au Comité de vérification et de gestion des risques du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité de vérification et de gestion des risques, doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des rapports financiers et des contrôles internes. Le Comité de vérification et de gestion des risques tient des réunions trimestrielles avec la direction et au moins deux fois par an avec les vérificateurs externes et internes pour discuter des questions soulevées et revoir les états financiers avant d'en recommander l'approbation au conseil d'administration.

Ces états financiers ont été vérifiés par la vérificatrice générale de l'Ontario. La responsabilité de la vérificatrice générale consiste à exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés fidèlement et conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien. Le rapport de la vérificatrice, présenté aux pages suivantes, indique la portée de l'examen de la vérificatrice et son opinion.

Au nom de la direction



Gadi Mayman
Directeur général



Ken Kandeepan
Directeur général des finances et de la gestion des risques

Rapport de l'auditeur indépendant



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Office ontarien de financement

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de l'Office ontarien de financement (« OOF »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022, et les états des résultats et surplus accumulé, de l'évolution de l'actif financier net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'OOF au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de son actif financier net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'OOF conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'OOF à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'OOF a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'OOF.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'OOF;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'OOF à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'OOF à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

La vérificatrice générale,



Bonnie Lysyk, MBA, FCPA, FCA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 17 juin 2022

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT**État de la situation financière****Au 31 mars 2022***(en milliers de dollars)*

	2022	2021
ACTIF FINANCIER		
Encaisse	8 823 \$	9 293 \$
Montant dû par les organismes et les apparentés (note 6) c)	2 831	2 664
Montant dû par la province de l'Ontario	1 759	1 941
	<u>13 413</u>	<u>13 898</u>
PASSIF		
Comptes créditeurs et frais à payer	1 759	1 941
Somme payable à la province de l'Ontario	1 532	1 493
Produit comptabilisé d'avance (note 3)	1 916	1 313
	<u>5 207</u>	<u>4 747</u>
Actif financier net	8 206	9 151
ACTIF NON FINANCIER		
Immobilisations corporelles (note 2)	1 494	928
Charges payées d'avance	422	385
	<u>1 916</u>	<u>1 313</u>
Excédent accumulé	10 122 \$	10 464 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration :

Greg Orencsak
PrésidentGadi Mayman
Directeur général

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT
État des résultats et surplus accumulé
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

<i>(en milliers de dollars)</i>	2022 Budget	2022 Chiffres actuels	2021 Chiffres actuels
RECETTES			
Recouvrement des coûts auprès de la province de l'Ontario (note 4)	21 845 \$	20 136 \$	20 275 \$
Recouvrement des coûts auprès des organismes et des apparentés (note 6) c)	5 366	5 719	5 407
Amortissement des apports de capital reportés (note 3)	699	571	572
Produit d'intérêts (note 5)	3 273	3 858	3 917
	31 183	30 284	30 171
CHARGES			
Traitements, salaires et avantages sociaux	23 769	22 665	22 493
Frais administratifs et généraux	3 442	3 190	3 189
Amortissement des immobilisations corporelles (note 2)	699	571	572
	27 910	26 426	26 254
Excédent des recettes par rapport aux dépenses d'exploitation	3 273	3 858	3 917
Versement de fonds à la province de l'Ontario à partir de l'excédent (Note 7)	-	(4 200)	(30 000)
Excédent (déficit) annuel	3 273	(342)	(26 083)
Excédent accumulé au début de l'exercice	10 464	10 464	36 547
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	13 737 \$	10 122 \$	10 464 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT
État de l'évolution de l'actif financier net
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

<i>(en milliers de dollars)</i>	2022 Budget	2022 Chiffres actuels	2021 Chiffres actuels
Excédent (déficit) annuel	3 273 \$	(342) \$	(26 083) \$
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 2)	(1 195)	(1 137)	(616)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 2)	699	571	572
Charges payées d'avance	0	(37)	150
Fluctuation de l'actif financier net	2 777	(945)	(25 977)
Actif financier net au début de l'exercice	9 151	9 151	35 128
Actif financier net à la fin de l'exercice	11 928 \$	8 206 \$	9 151 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT**État des flux de trésorerie****Pour l'exercice terminé le 31 mars 2022**

<i>(en milliers de dollars)</i>	2022	2021
Opérations d'exploitation		
Excédent (déficit) annuel	(342) \$	(26 083) \$
Moins : articles sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations corporelles	571	572
Diminution/(augmentation) des charges payées d'avance	(37)	150
(Diminution)/augmentation des produits comptabilisés d'avance	603	(106)
Changements en fonds de roulement non monétaires :		
(Augmentation) du montant dû par les organismes et les apparentés	(167)	(120)
Diminution du montant dû par la province de l'Ontario	182	757
Diminution des comptes créditeurs	(182)	(757)
Augmentation/(diminution) de la somme payable à la province de l'Ontario	39	(32)
Encaisse générée par les opérations d'exploitation	667	(25 619)
Opérations sur capitaux propres		
Encaisse utilisée pour acquérir des immobilisations corporelles	(1 137)	(616)
Encaisse appliquée aux opérations sur capitaux propres	(1 137)	(616)
Changement net en liquidités	(470)	(26 235)
Encaisse au début de l'exercice	9 293	35 528
Encaisse à la fin de l'exercice	8 823 \$	9 293 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

CONTEXTE

L'Office ontarien de financement (OOF) est une société de la Couronne créée le 15 novembre 1993 aux termes de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la Loi). En vertu de la Loi, l'OOF a pour mandat de réaliser les activités suivantes :

- exécuter des activités d'emprunt, d'investissement et de gestion des risques financiers pour la province de l'Ontario (la province);
- gérer la dette de la province;
- gérer les principales relations financières de la province avec les investisseurs, les institutions financières, les agences de notation et les organismes publics;
- offrir des services financiers centralisés à la province, y compris les services bancaires et la gestion de la trésorerie;
- prodiguer des conseils aux ministères, aux organismes de la Couronne et aux autres organismes publics en ce qui concerne les politiques et projets financiers;
- aider les organismes de la Couronne et les autres organismes publics à emprunter et investir des fonds;
- prêter de l'argent à certains organismes publics à la demande de la province;
- investir au nom de certains organismes publics;
- en collaboration avec Ontario Power Generation Inc., gérer les investissements du Used Fuel Segregated Fund (fonds réservé pour la gestion du combustible épuisé) d'OPG et du Decommissioning Segregated Fund (fonds réservé pour le déclassement);
- assumer les activités quotidiennes de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario et offrir tout un éventail de services financiers à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (Infrastructure Ontario).

En outre, l'OOF a pour responsabilité :

- de fournir tout autre service financier considéré utile à la province ou tout organisme public;
- d'assumer toute autre responsabilité à la demande du lieutenant-gouverneur en conseil.

Le protocole d'entente signé entre l'OOF et le ministre des Finances est une entente administrative qui sert d'outil de gouvernance important pour l'OOF dans la réalisation de son mandat et de ses objectifs.

L'OOF est constitué en personne morale conformément aux lois de l'Ontario. L'OOF est exonéré des impôts fédéral et provincial sur le revenu, comme le prévoit l'alinéa 149 (1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Méthode de comptabilité : Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public provincial établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

b) Immobilisations corporelles : Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée utile estimative des immobilisations, avec une réserve d'une demi-année appliquée à l'année d'acquisition et à l'année de disposition. Durée de vie utile estimative des immobilisations :

Meubles et matériel	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Conditions de location

Les actifs en cours de construction ne sont pas amortis avant que la construction ne prenne fin et que les actifs ne soient prêts à accomplir la fonction prévue.

Les fonds reçus de la province pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont enregistrés comme des produits comptabilisés d'avance et amortis jusqu'au recouvrement des coûts selon la même méthode que les immobilisations corporelles.

c) Incertitude relative à la mesure : La préparation d'états financiers selon les normes comptables pour le secteur public canadien exige que la direction fasse des estimations et des suppositions qui ont un impact sur les montants d'actif et de passif déclarés à la date de clôture des états financiers et les montants de produits et charges rapportés pour l'exercice. Les éléments comportant une part importante d'estimation sont : la durée de vie utile des immobilisations corporelles et l'obligation au titre des prestations définies. Ces estimations sont fondées sur les meilleurs renseignements disponibles au moment de la préparation et sont mises à jour chaque année en fonction des nouveaux renseignements. Il existe dans les présents états financiers une part d'incertitude quant à la mesure. Il peut exister une divergence entre ces estimations et les résultats réels.

d) Comptes créditeurs et frais à payer : Les comptes créditeurs concernent les transactions commerciales courantes avec des fournisseurs tiers et sont assujettis aux conditions générales applicables aux transactions commerciales standard. Les frais à payer concernent les ajustements relatifs aux salaires et avantages.

e) Produits et charges : L'OOF est financé à même le Trésor, dans le cadre du Programme du Trésor. L'OOF est aussi habilité à facturer des frais, assujettis au contrôle des autorités législatives et réglementaires; il obtient auprès des organismes publics des revenus autres que le financement du Trésor. L'OOF conserve les produits générés par le différentiel de taux d'intérêt sur les prêts qu'il consent aux organismes publics.

f) Instruments financiers : L'actif et le passif financiers de l'OOF sont comptabilisés de la façon suivante :

- L'encaisse est soumise à un risque négligeable de changement de valeur; la valeur comptable correspond donc approximativement à la juste valeur.
- Le montant dû par les organismes et les apparentés, le montant dû par la province de l'Ontario, la somme payable à la province de l'Ontario, les comptes créditeurs et frais à payer et le produit comptabilisé d'avance sont comptabilisés au coût.

L'OOF n'utilise pas des instruments financiers dérivés pour son propre compte.

g) Opérations entre apparentés : Les opérations entre apparentés sont mesurées par la valeur d'échange, c'est-à-dire la valeur que représentent les ententes entre les parties.

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Exercice clos le 31 mars 2022

	Matériel informatique	Améliorations locatives	Meubles et matériel	En cours de construction*	Total
<i>(en milliers de dollars)</i>					
Coût					
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2021	15 217 \$	1 905 \$	1 213 \$	—	18 335 \$
Acquisitions	415	—	—	—	415
En cours de construction*	—	—	—	722	722
Cessions	(1 193)	—	—	—	(1 193)
Solde de clôture au 31 mars 2022	14 439	1 905	1 213	722	18 279
Amortissement cumulé					
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2021	14 338	1 886	1 183	—	17 407
Amortissement	536	14	21	—	571
Cessions	(1 193)	—	—	—	(1 193)
Solde de clôture au 31 mars 2022	13 681	1 900	1 204	—	16 785
Valeur comptable nette au 31 mars 2022	758 \$	5 \$	9 \$	722 \$	1 494 \$

* Représente les dépenses imputables à la rénovation de bureaux loués qui sont en cours et sont censées se terminer à l'automne 2022.

Exercice clos le 31 mars 2021

	Matériel informatique	Améliorations locatives	Meubles et matériel	En cours de construction	Total
<i>(en milliers de dollars)</i>					
Coût					
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2020	14 601 \$	1 905 \$	1 213 \$	—	17 719 \$
Acquisitions	616	—	—	—	616
Cessions	—	—	—	—	—
Solde de clôture au 31 mars 2021	15 217	1 905	1 213	—	18 335
Amortissement cumulé					
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2020	13 807	1 872	1 156	—	16 835
Amortissement	531	14	27	—	572
Cessions	—	—	—	—	—
Solde de clôture au 31 mars 2021	14 338	1 886	1 183	—	17 407
Valeur comptable nette au 31 mars 2021	879 \$	19 \$	30 \$	—	928 \$

3. PRODUIT COMPTABILISÉ D'AVANCE

Le produit comptabilisé d'avance représente la partie non amortie du coût recouvré auprès de la province au chapitre de l'acquisition d'immobilisations corporelles ainsi que les charges payées d'avance qui doivent être affectées à la période pendant laquelle les ressources ont été consommées.

(en milliers de dollars)

	Exercice clos le 31 mars 2022		
	Immobilisations Actifs	Charges Dépenses	Total
Solde au début de l'exercice	928 \$	385 \$	1 313 \$
Acquisitions	1 137	483	1 620
Amortissement	(571)	—	(571)
Charges de l'exercice en cours	—	(446)	(446)
Solde à la fin de l'exercice	1 494 \$	422 \$	1 916 \$

(en milliers de dollars)

	Exercice clos le 31 mars 2021		
	Immobilisations Actifs	Charges Dépenses	Total
Solde au début de l'exercice	884 \$	535 \$	1 419 \$
Acquisitions	616	413	1 029
Amortissement	(572)	—	(572)
Charges de l'exercice en cours	—	(563)	(563)
Solde à la fin de l'exercice	928 \$	385 \$	1 313 \$

L'amortissement de 571 000 \$ (572 000 \$ en 2021) représente la compensation des contributions reçues pour l'acquisition d'immobilisations corporelles. La charge de 446 000 \$ (563 000 \$ en 2021) représente la partie des charges payées d'avance affectée aux charges de l'exercice en cours.

4. GESTION DE LA DETTE ET DES PLACEMENTS AU NOM DE LA PROVINCE

L'OOF gère des dettes pour le compte de la province à la hauteur de 433,6 milliards de dollars au 31 mars 2022 (résultat réel de 2021 : 416,1 milliards de dollars), conformément à la projection provisoire publiée dans le Budget de l'Ontario de 2022. L'OOF gère également des placements à la hauteur de 72,0 milliards de dollars au 31 mars 2022 (82,7 milliards de dollars en 2021), dont 27,3 milliards de dollars (26,0 milliards de dollars en 2021) en gestion conjointe des fonds détenus par Ontario Power Generation en vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA). La province, OPG et certaines filiales d'OPG ont conclu l'ONFA en mars 2002 en vue de mettre de côté les fonds nécessaires pour éliminer les déchets radioactifs et le combustible épuisé et pour déclasser les centrales nucléaires. L'ONFA est entrée en vigueur le 24 juillet 2003.

Le recouvrement des coûts auprès de la province pour toutes les activités de gestion de la dette et de placement pour la période terminée le 31 mars 2022 se chiffrait à 20,1 millions de dollars (20,3 millions de dollars en 2021).

5. TRANSACTIONS AVEC DES ORGANISMES PUBLICS

À la demande de la province et en vue de faire progresser des initiatives provinciales désignées, l'OOF assure le financement de divers organismes publics. Ces prêts figurent dans les états financiers consolidés de la province et non dans les états financiers de l'OOF.

Les fonds servant à effectuer ces prêts sont accordés à l'OOF par le gouvernement provincial grâce à des facilités de crédit de 21,9 milliards de dollars échéant entre 2036 et 2055 et visant divers objectifs. De ces facilités de crédit, 4,2 milliards de dollars ont été utilisés jusqu'ici pour financer les prêts accordés par l'OOF. L'OOF remet à la province les remboursements du principal qu'il reçoit des organismes publics. Les taux d'intérêt imposés aux organismes publics seront en général légèrement plus élevés que le taux applicable aux avances de la province servant à financer les prêts (l'écart de taux d'intérêt).

L'OOF conservera généralement une partie de l'écart afin de recouvrer les coûts administratifs relatifs à la gestion de ces prêts. L'écart conservé par l'OOF comprend une composante de recouvrement des coûts et, le cas échéant, un écart par rapport au taux d'intérêt commercial de référence. L'ajout des résultats de l'écart par rapport au taux d'intérêt commercial de référence génère un taux d'intérêt qui témoigne du risque relatif associé au prêt. Pendant l'exercice terminé le 31 mars 2022, des produits au titre de l'écart de taux d'intérêt de 3,8 millions de dollars ont été comptabilisés (3,7 millions de dollars en 2021), dont 1,3 million de dollars en débiteurs à la fin de l'exercice (1,2 million de dollars en 2021). Les revenus d'intérêt de l'OOF totalisent 3,9 millions de dollars pour l'exercice, ce qui comprend 0,7 million de dollars d'intérêts issus des comptes bancaires (0,2 million de dollars en 2021).

Prêts accordés à des organismes publics par la province :

Au 31 mars 2022, les sommes à recevoir en principal par l'OOF au nom de la province représentent des prêts à long et à court terme. Durant l'exercice, les intérêts associés à ces prêts ont totalisé 228,5 millions de dollars (223,8 millions de dollars en 2021), et de ce montant, 224,8 millions de

dollars (220,0 millions de dollars en 2021) ont été transférés à la province après que l'OOF ait conservé 3,8 millions de dollars correspondant à son écart de taux d'intérêt (3,7 millions de dollars en 2021).

Il s'agit là d'opérations entre apparentés.

(en milliers de dollars)

	31 mars 2022	31 mars 2021
i) Collèges d'arts appliqués et de technologie	356 412 \$	345 637 \$
ii) Hôpitaux	218 063	111 349
iii) Régie des alcools de l'Ontario	47 098	4 538
iv) Commission des parcs du Niagara	27 868	14 468
v) Société ontarienne de vente du cannabis	66 878	74 243
vi) Société des loteries et des jeux de l'Ontario	54 420	62 537
vii) Commission de transport Ontario Northland	1 143	1 245
viii) Musée royal de l'Ontario	23 334	23 434
ix) Conseils scolaires	4 280 286	4 538 762
x) Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail	-	210 000
Total	5 075 502 \$	5 386 213 \$

i) Les collèges d'arts appliqués et de technologie se sont vu offrir des prêts pour financer différents projets sur les campus, notamment l'agrandissement de campus, la construction et l'agrandissement de résidences pour étudiants, l'achat de matériel informatique, l'aménagement de parcs de stationnement et la réalisation d'un projet d'immobilisations écoénergétiques. Au 31 mars 2022, le solde s'élève à 356,4 millions de dollars (345,6 millions de dollars en 2021). Ces prêts, qui portent intérêt à des taux se situant entre 0,71 et 5,75 pour cent, arrivent à échéance entre 2022 et 2049.

ii) Hôpitaux

Unity Health Toronto (créée en 2017 par la fusion de Providence Healthcare, du Centre de soins de santé St-Joseph et de l'Hôpital St. Michael) est une organisation caritative constituée en personne morale en vertu de la *Loi sur les personnes morales* (Ontario) à laquelle on a accordé un prêt de 100,0 millions de dollars. Au 31 mars 2022, le solde s'élève à 94,6 millions de dollars (96,8 millions de dollars en 2021). Ce prêt, qui porte intérêt au taux de 2,99 pour cent, arrive à échéance en 2049.

Arnprior Regional Health s'est vu octroyer une facilité de prêt de 25,8 millions de dollars aux fins du financement d'un projet de réaménagement en centre de soins de longue durée. L'utilisation totale de la facilité, qui représentait 23,9 millions de dollars, a été convertie en prêt à terme le

4 octobre 2021. Au 31 mars 2022, le solde s'établit à 23,9 millions de dollars (14,6 millions de dollars en 2021). Ce prêt porte intérêt à un taux de 2,49 pour cent et arrive à échéance en 2046.

Le Réseau universitaire de santé s'est vu octroyer une facilité de prêt de 250,0 millions de dollars aux fins du financement de la mise en œuvre d'un nouveau système d'information en matière de santé et de la mise à niveau des systèmes et appareils actuels. Au 31 mars 2022, le solde s'élève à 84,5 millions de dollars (rien en 2021). Ce prêt porte intérêt à des taux entre 0,21 pour cent et 0,87 pour cent.

L'Hôpital Ross Memorial s'est vu octroyer une facilité de prêt de 15 millions de dollars pour la mise en œuvre d'un nouveau système d'information pour l'hôpital. Au 31 mars 2022, le solde de cette facilité s'établissait à 15,0 millions de dollars (rien en 2021). Ce prêt porte intérêt à des taux entre 0,21 pour cent et 0,87 pour cent.

iii) La Régie des alcools de l'Ontario, un organisme provincial de la Couronne qui est exploité en vertu de la *Loi sur les alcools*, s'est vu offrir une facilité de prêt de 51,2 millions de dollars aux fins du financement des coûts d'immobilisation associés au déménagement du siège social. Au 31 mars 2022, le solde de cette facilité s'élève à 47,1 millions de dollars (4,5 millions de dollars en 2021). Ce prêt porte intérêt à des taux entre 0,74 pour cent et 1,12 pour cent.

iv) La Commission des parcs du Niagara (CPN), un organisme provincial de la Couronne régi par la *Loi sur les parcs du Niagara*, s'est vu accorder un prêt pour financer les coûts d'immobilisations supplémentaires engagés pour le réaménagement de la phase I des travaux visant la Table Rock House dans le parc de la Reine Victoria à Niagara Falls. Au 31 mars 2022, le solde du prêt s'établit à 2,7 millions de dollars (3,1 millions de dollars en 2021). Ce prêt porte intérêt à un taux de 5,07 pour cent et arrive à échéance en avril 2027. De plus, on a offert le 14 août 2020 une facilité de prêt pour construction de 25,0 millions de dollars en vue du réaménagement en attraction touristique de la centrale électrique Niagara Parks. Au 31 mars 2022, le solde de cette facilité s'élève à 25,2 millions de dollars (11,4 millions de dollars en 2021). Ce prêt porte intérêt à des taux entre 0,93 pour cent et 1,48 pour cent.

v) La Société ontarienne de vente du cannabis, un organisme provincial de la Couronne régi par la *Loi de 2017 sur la société ontarienne de vente du cannabis*, a obtenu une facilité de prêt de 150 millions de dollars pour financer ses coûts de démarrage et d'exploitation. Au 31 mars 2022, le solde s'élève à 66,9 millions de dollars (74,2 millions de dollars en 2021). Ce prêt, qui porte intérêt au taux de 2,79 pour cent, arrive à échéance en 2030.

vi) La Société des loteries et des jeux de l'Ontario, un organisme provincial de la Couronne créé en vertu de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*, s'est vu offrir des prêts d'une valeur totale de 89,0 millions de dollars pour financer divers projets. Au 31 mars 2022, le solde s'élève à 54,4 millions de dollars (62,5 millions de dollars en 2021). Ces prêts, qui portent intérêt à des taux se situant entre 1,64 et 2,65 pour cent, arrivent à échéance entre septembre 2022 et avril 2026. De plus, en vertu d'un accord entre l'OOF et OLG conclu le 6 mai 2020, OLG s'est vu offrir une facilité de crédit d'une valeur maximale de 300 millions de dollars aux fins de ses fonds de roulement et d'exploitation. Au 31 mars 2022, aucun solde n'était utilisé sur cette facilité de crédit, comme c'était le cas en 2021.

vii) La Commission de transport Ontario Northland (CTON) est un organisme provincial de la Couronne exploité aux termes de la *Loi sur la Commission de transport Ontario Northland*. Au 31 mars 2022, le solde s'établit à 1,1 million de dollars (1,2 million de dollars en 2021) et le prêt porte intérêt à un taux de 4,90 pour cent et arrive à échéance en 2031. De plus, en vertu d'un accord conclu par l'OOF et la CTON le 20 août 2021, la CTON s'est vu octroyer une facilité de crédit renouvelable de 5 millions de dollars qui arrive à échéance le 30 avril 2024. Au 31 mars 2022, la CTON n'avait pas retiré de fonds de cette facilité de crédit (rien en 2021).

viii) Le Musée royal de l'Ontario est un organisme provincial de la Couronne dont l'existence se poursuit aux termes de la *Loi sur le Musée royal de l'Ontario*. Au 31 mars 2022, le solde du prêt s'élève à 23,3 millions de dollars (23,4 millions de dollars en 2021). Il s'agit d'un prêt à taux d'intérêt variable dont le taux se situe actuellement à 3,54 pour cent. Tous les prêts en cours devraient être remboursés d'ici le 31 mars 2027.

ix) Depuis 2006, les conseils scolaires se voient accorder des prêts en vertu de divers programmes. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2022, les conseils scolaires ont fait des paiements semestriels en principal et intérêts, réduisant l'encours total à 4 208,3 millions de dollars (4 538,8 millions de dollars en 2021). Ces prêts, qui portent intérêt à des taux se situant entre 2,43 et 5,38 pour cent, arrivent à échéance entre 2024 et 2042. Depuis le 1er avril 2017, le nouveau modèle de financement du ministère de l'Éducation a intégralement éliminé le besoin que l'OOF octroie des prêts. Les conseils scolaires vont toutefois continuer à verser des paiements de principal et d'intérêts jusqu'à ce que tous les prêts en cours aient été remboursés.

x) La Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB), qui est régie par la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*, s'est vu offrir une facilité de crédit d'une valeur maximale de 900,0 millions de dollars pour son initiative de report des paiements des employeurs pour une durée de 6 mois qui s'inscrit dans le cadre du plan d'action contre la COVID-19 du gouvernement de l'Ontario. La facilité de crédit est arrivée à échéance le 31 décembre 2021 avec un solde nul (210,0 millions de dollars en 2021).

6. GESTION DE LA DETTE ET DES PLACEMENTS AU NOM DES ORGANISMES APPARENTÉS

- a. L'OOF offre des services de gestion de la dette aux organismes apparentés ci-après. Les droits visent à recouvrer les coûts de l'OOF et sont calculés en fonction de la valeur marchande ou de la valeur nominale de l'actif géré, sur une échelle pouvant atteindre 0,20 pour cent.

Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario	Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants
Société ontarienne de financement de la croissance	Infrastructure Ontario
Autorité ontarienne de réglementation des services financiers	Fondation Trillium de l'Ontario

Les investissements gérés au nom de ces entités s'élevaient à 2,3 milliards de dollars au 31 mars 2022 (2,1 milliards de dollars en 2021).

- b. L'OOF offre des services de gestion de la dette aux organismes apparentés ci-après selon le principe du recouvrement des coûts.

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO)

L'OOF offre des services et des conseils financiers à la SFIEO selon le principe du recouvrement des coûts et gère le portefeuille de sa dette qui s'élève à environ 14,8 milliards de dollars au 31 mars 2022 (16,6 milliards de dollars en 2021).

Infrastructure Ontario

L'OOF offre des services d'emprunt, ainsi que d'autres services et conseils financiers, à Infrastructure Ontario selon le principe du recouvrement des coûts et gère sa dette qui s'établissait à environ 6,8 milliards de dollars au 31 mars 2022 (6,6 milliards de dollars en 2021), y compris les prêts consentis par la province, un organisme provincial ou des tierces parties.

Metrolinx

L'OOF offre des services à Metrolinx en ce qui a trait à son programme de couverture de carburant selon le principe du recouvrement des coûts.

Wataynikaneyap Power LP (Watay)

L'OOF fournit des services d'agent administratif pour le prêt accordé par le ministère de l'Énergie (ÉNERGIE) à Watay moyennant des frais d'administration de 10 points de base qui s'ajoutent au taux d'intérêt du prêt approuvé. L'ensemble des frais est versé à l'OOF par Watay lors des paiements d'intérêt prévus à ÉNERGIE.

- c. Le total des coûts recouverts et de l'encours des organismes apparentés, au 31 mars 2022, est indiqué ci-après.

(en milliers de dollars)

	31 mars 2022	31 mars 2021
Coûts recouverts :		
SFIEO	4 117 \$	4 039 \$
Infrastructure Ontario	493	576
Metrolinx	20	24
Watay	480	182
Gestion des placements	609	586
Total	5 719 \$	5 407 \$
Encours :		
SFIEO	1 176 \$	1 153 \$
Infrastructure Ontario	141	154
Metrolinx	22	27
Autre	26	8
Gestion des placements	174	155
Écart de taux d'intérêt (note 5)	1 292	1 167
Total	2 831 \$	2 664 \$

7. VERSEMENT DE FONDS À LA PROVINCE DE L'ONTARIO À PARTIR DE L'EXCÉDENT

En vertu de l'alinéa 16.4(1) de la *Loi sur l'administration financière*, une société d'État peut verser au Trésor des fonds dont elle n'a pas besoin pour répondre à ses besoins actuels. En février 2022, le conseil d'administration de l'OOF a approuvé un paiement de 4,2 millions de dollars (30,0 millions de dollars en 2021) à la province de l'Ontario. Le paiement a été versé en mars 2022.

8. GESTION DU RISQUE ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Les principaux risques auxquels les instruments financiers de l'OOF sont exposés sont le risque de crédit, le risque d'illiquidité et le risque lié au marché. Ces risques sont limités aux instruments financiers apparaissant à l'état de la situation financière et ne s'étendent pas au financement fourni à diverses entités publiques, déclarés à la Note 5 aux états financiers.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la contrepartie d'un instrument financier omette de remplir une obligation ou un engagement auquel elle est tenue. Le risque est minimal, car tous les comptes débiteurs sont associés à la province et à des apparentés, comme Infrastructure Ontario ou la SFIEO.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que l'OOF ne soit pas en mesure de respecter ses obligations en matière de trésorerie à mesure qu'elles viennent à échéance. L'exposition de l'OOF au risque d'illiquidité est minime, puisque la totalité des charges de fonctionnement et d'immobilisations représente des coûts récupérés principalement auprès de la province de l'Ontario.

Risque lié au marché

Le risque lié au marché découle de la possibilité que la fluctuation des prix sur les marchés ait une incidence sur la valeur des instruments financiers de l'OOF. L'OOF n'est pas exposé au risque lié au marché.

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

a) Prestations de retraite

L'OOF offre des prestations de retraite à ses employés à temps plein par des cotisations au Régime de retraite des fonctionnaires, un régime interentreprises à prestations déterminées créé par le gouvernement de l'Ontario. Le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs (MSGSC) est responsable du financement de la cotisation patronale à la caisse de retraite et, par conséquent, l'OOF n'assume aucune responsabilité supplémentaire au chapitre de ces coûts futurs. Par ailleurs, le coût des avantages complémentaires de retraite autres que les prestations de retraite est pris en charge par le MSGSC et n'est pas déclaré dans les présents états financiers.

b) Obligation au titre des prestations définies des employés

Lors de la retraite des employés membres de l'Association des employés et employées gestionnaires, administratifs et professionnels de la couronne de l'Ontario (AEEGAPCO), des employés exemptés, des employés exemptés par la direction et des autres cadres après le 1^{er} janvier 2016, ces personnes ont droit à une indemnité de départ à la retraite prévue par la loi. Les indemnités versées à ces personnes seront fondées sur leur salaire au 31 décembre 2015. L'indemnité de départ à la retraite octroyée en vertu de la législation aux employés membres du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) et aux employés exemptés prenant leur retraite après le 1^{er} janvier 2016 sera calculée en fonction du salaire en vigueur au 31 décembre 2016.

Pour ce qui est de tous les autres employés assujettis aux conditions établies en vertu des conventions collectives ayant au moins cinq ans d'ancienneté, l'OOF verse une indemnité de cessation d'emploi équivalente à une semaine de salaire par année d'ancienneté, jusqu'à concurrence de la moitié du salaire annuel de l'employé.

Le coût de ces prestations de retraite prévues par la loi versées aux employés admissibles représente, au 31 mars 2022, 3,3 millions de dollars (3,4 millions de dollars en 2021) alors que les droits inutilisés à des congés annuels acquis par l'ensemble des employés représentent, au 31 mars 2022, 2,1 millions de dollars (1,4 million de dollars en 2021).

Le MSGSC a la responsabilité d'assurer le financement continu des indemnités de départ à la retraite octroyées en vertu de la législation, ainsi que celui des droits à congé payé inutilisés. Par conséquent, aucune dépense ou responsabilité additionnelle n'est rapportée dans les présents états financiers. L'obligation au titre des prestations définies des employés est comptabilisée au coût en fonction des versements effectués aux employés jusqu'au 31 mars 2022. Une estimation à la juste valeur fondée sur des hypothèses actuarielles à propos du moment auquel ces prestations seront effectivement versées n'a pas été produite, puisqu'on ne s'attend pas à ce qu'il existe une différence significative par rapport au montant comptabilisé.

10. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Engagements relatifs à la location :

L'OOF loue ses locaux aux termes d'un contrat de location-exploitation qui arrive à échéance le 30 juin 2022. Conformément à la directive du CGG sur les biens immobiliers de 2019, l'OOF a conclu un nouveau contrat de location-exploitation d'une durée de 5 ans qui réduit l'empreinte des locaux loués par l'Office de 40 % et qui est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2022. Voici les paiements locatifs minimaux établis pour ces baux :

(en milliers de dollars)

	31 mars 2022
2023	822
2024	752
2025	794
2026	807
2027	807
2028	202
Total	4 184 \$

L'OOF s'est engagé à verser la part qui lui incombe des taxes foncières et des frais d'exploitation des locaux pour l'exercice terminé le 31 mars 2022, qui s'élève à 1,0 million de dollars (1,0 million de dollars en 2021).

Facilités de crédit engagées :

À la demande de la province, l'OOF s'est engagé à financer un certain nombre d'organismes publics auxquels il n'a pas encore avancé de fonds. Les détails sont les suivants :

L'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers, une société d'État de la province existant en vertu de la *Loi de 2016 sur l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers*, s'est vu accorder une facilité de crédit non renouvelable de 2,0 milliards de dollars aux fins de la gestion du risque d'un événement important touchant les liquidités et du risque associé à la faillite d'au moins une caisse populaire régie par l'ARSF, dans l'optique où ces sociétés auraient besoin d'un soutien financier supérieur à ce qu'elles peuvent obtenir du Fonds de réserve d'assurance-dépôts (FRAD). Au 31 mars 2022, on évaluait le FRAD à environ 402,0 millions de dollars (366,0 millions de dollars en 2021) et l'ARSF n'avait pas retiré de fonds de la facilité de crédit (rien en 2021).

Infrastructure Ontario, un organisme provincial de la Couronne régi par la *Loi de 2011 sur la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier*, a obtenu des facilités de crédit renouvelables d'une valeur maximale de 100 millions de dollars arrivant à échéance le 27 mars 2023. Au 31 mars 2022, Infrastructure Ontario n'avait pas retiré de fonds de cette facilité de crédit (rien en 2021).

La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE), société dont l'existence se poursuit en vertu de la partie II de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, s'est vu octroyer une facilité de crédit de 1 100 millions de dollars qui arrive à échéance le 30 juin 2023 et dont l'objectif principal est le financement du compte de variation de la grille tarifaire réglementée. Au 31 mars 2022, la SIERE n'avait pas fait appel à sa facilité de crédit (rien en 2021).

Si des fonds sont décaissés en vertu des facilités mentionnées ci-dessus, ils seront divulgués en vertu de la note 5 -- Transactions avec des organismes publics.

Éventualités :

Au 31 mars 2022, il n'existait aucune demande de règlement en vertu de laquelle l'OOF serait financièrement responsable. La province continue de garantir les dépôts émis par la Caisse d'épargne de l'Ontario avant 2003.

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La province de l'Ontario, en raison du contrôle qu'elle exerce sur l'OOF, est un apparenté. Le MSGSC offre des services liés au traitement de la paie et des avantages sociaux. Infrastructure Ontario négocie également des renouvellements de baux pour le compte de l'OOF et recouvre ses coûts auprès de l'organisme.

Il existe également des opérations entre apparentés ayant trait à ce qui suit :

- Services de gestion de la dette et des placements de la province décrits à la Note 4
- Transactions avec des organismes publics décrites à la Note 5
- Services de gestion de la dette et des placements pour des organismes apparentés décrits à la Note 6
- Versement de fonds à la province de l'Ontario à partir de l'excédent décrit à la Note 7

Annexes

Cotes de crédit de l'Ontario

Une cote de crédit sert à évaluer la solvabilité d'un emprunteur à l'égard d'une obligation particulière. Elle indique la capacité et la volonté de l'emprunteur de payer les intérêts et le principal en temps voulu.

Cotation des titres à long terme

La cotation des titres à long terme s'effectue à l'aide d'un classement par lettres, selon qu'il s'agit de placements sûrs, de titres spéculatifs, de titres hautement spéculatifs ou de titres en souffrance. Les cotes de chaque catégorie peuvent être assorties d'un signe « + » ou « - » (fort ou faible) qui indique la force relative des titres de cette catégorie.

La notation des titres à long terme assigne aussi une perspective quant à la tendance future de la notation de l'émetteur à moyen terme, typiquement sur une période variant entre 6 mois et 2 ans. Une perspective Positive se dénote par (P), une perspective Négative par (N) et une perspective en Développement par (D). Aucune dénotation ne se rattache à une perspective Stable.

Au 31 mai 2022, les cotes des titres à long terme de la province sont les suivantes :

- Moody's Investors Service Aa3
- Standard & Poor's A+
- DBRS Morningstar AA (faible)
- Fitch AA-

Cotation des titres à court terme

La cotation des titres à court terme sert à évaluer les titres d'emprunt arrivant à échéance à moins d'un an. Les cotes sont réparties en plusieurs catégories, variant des titres les plus sûrs aux titres en souffrance. Au 31 mai 2022, les cotes des titres à long terme de la province sont les suivantes :

- Moody's Investors Service P-1
- Standard & Poor's A-1
- DBRS Morningstar R-1 (moyen)
- Fitch F1+

Autres sources d'information

www.ofina.on.ca

Ce site Web donne des renseignements sur le programme d'emprunt et la dette de l'Ontario et contient les publications de l'OOF.

Budget de l'Ontario

Le chapitre consacré à l'emprunt et à la gestion de la dette fournit un exposé des activités d'emprunt et de gestion de la dette de la province pour l'exercice passé et examine les perspectives pour le prochain exercice.

Résultats financiers trimestriels -- Fiche de renseignements de l'OOF

La Fiche de renseignements de l'OOF fournit des mises à jour trimestrielles à l'égard des prévisions budgétaires annuelles du gouvernement. L'ensemble des résultats financiers trimestriels est également accessible à partir du site Web du ministère des Finances, www.ontario.ca/fr/page/ministere-des-finances.

Formulaire 18-k

Rapport annuel de la province déposé à la Securities and Exchange Commission des États-Unis (SEC).

Coordonnées

Relations avec les investisseurs
Office ontarien de financement
1, rue Dundas Ouest, bureau 1200
Toronto (Ontario) Canada
M7A 1Y7
Téléphone : 416 325-8000
Courriel : investor@ofina.on.ca

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

www.ofina.on.ca

Consultez le site **www.ofina.on.ca** et abonnez-vous à notre service d'alerte par courriel pour recevoir les plus récentes mises à jour concernant la province de l'Ontario :

- Fiches de renseignements de l'OOF
- Titres d'emprunt / Détails sur le programme d'emprunts
- Présentations RI
- Annonce de webémissions et autres événements

**Office ontarien de financement
1, rue Dundas Ouest, bureau 1200
Toronto (Ontario) M7A 1Y7
Canada**

**Téléphone : 416 325-8000
investor@ofina.on.ca
www.ofina.on.ca**

**(C) Imprimeur de la Reine pour l'Ontario
ISSN 1492-8566**

**Ce rapport annuel est également offert en
anglais**